



DÉLIBÉRATION

OBJET : ANNULATION DÉLIBÉRATION N°2022-048 DU 12 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-trois, **le 4 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **28/03/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Procurations : **Laurent JULLIEN a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Evelyne COQUERAN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gabriel SCHANG, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE**

Secrétaire de séance : **Evelyne COQUERAN**

N°2023-018

Par délibération n°2022-048 du 12 juillet 2022, le Conseil Municipal avait, à la demande de la Trésorerie d'Aubagne, approuvé la conservation de la retenue de garantie en recettes du budget 2022 de la Commune pour un montant de 9 342.67 €.

Contrairement aux investigations de la Trésorerie, la Société +TP est toujours en activité. Elle a déménagé ses locaux, modifiant ainsi son numéro SIRET, mais pas le numéro SIREN. Cette dernière s'est manifestée en janvier 2023 pour récupérer la retenue de garantie relative au marché de l'aménagement de l'allée du cimetière, de son parvis et d'un bassin de rétention.

Il est donc nécessaire d'annuler la délibération n°2022-048 afin de pouvoir libérer la retenue de garantie, d'un montant de 9 342.67 €, en faveur du titulaire du marché public n°2018-01.

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

ANNULE la délibération n° 2022-048 du 12 juillet 2022 ;
APPROUVE la levée de la retenue de garantie au profit du titulaire du marché n° 2018-01 ;
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 04 avril 2023.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**